



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Bouches-du-Rhône

VILLE DE CARNOUX EN PROVENCE

COMPTE-RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf et le seize mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Carnoux-en-Provence s'est réuni en session ordinaire dans la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIORGI, Maire.

A l'ordre du jour figuraient les questions inscrites sur l'avis de la convocation du Conseil Municipal, annexé au présent registre.

Il est procédé ensuite à l'appel par ordre alphabétique des membres du Conseil Municipal.

PRESENTS :

SEGARRA, BOULAND, PREVOST, GERMANN, MANNY, TUMAYAN, GEREUX-BELTRA, COLIN, GROSBOIS, TRARIEUX, LUNARDELLI, DI TULLIO, ROUQUET, VASSEUR, CHICHE, MORDENTI, PERES

ABSENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Madame BOUTROY-GEBELIN qui avait donné pouvoir à Monsieur GERMANN

Monsieur CASSANDRI qui avait donné pouvoir à Madame MANNY

Madame DESSAUX qui avait donné pouvoir à Monsieur LUNARDELLI

Monsieur DI ROSA qui avait donné pouvoir à Monsieur VASSEUR

Madame GIRARD qui avait donné pouvoir à Monsieur BOULAND

Madame LAMBERT qui avait donné pouvoir à Monsieur GIORGI

Madame LE GARS qui avait donné pouvoir à Madame SEGARRA

Madame MASSIA qui avait donné pouvoir à Madame GEREUX BELTRA

Madame RIBES qui avait donné pouvoir à Madame TRARIEUX

ABSENTS EXCUSES :

Messieurs COURBIER, HOVANESSIAN

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

En préambule, monsieur le maire tient à rendre hommage aux deux commandos de marine morts pour la France lors du sauvetage des deux otages au Burkina Faso :

« Je tiens à rendre un hommage tout particulier aux deux soldats français tombés loin de chez eux. Il s'agit de Cédric de Pierrepont et d'Alain Bertoncello, qui appartenaient à l'élite des forces spéciales. Ces héros ont offert leurs vies pour en sauver d'autres. La République a marqué toute son émotion et sa reconnaissance lors d'une cérémonie aux Invalides mardi dernier. Je pense à ces deux vies brisées et à leurs familles éplorées. En leur mémoire, je vous demande de respecter une minute de silence. »

Monsieur PEREZ regrette que le drapeau n'ait pas été mis en berne ce jour-là.

Le maire répond que la commune n'a pas la liberté de prendre cette initiative et qu'elle n'a reçu aucune consigne de la préfecture en ce sens.

Madame SEGARRA est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance précédente est soumis à l'approbation de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n° 18-2019 et n°29-2019.

18	Convention d'occupation de bâtiments communaux par l'Association La Boule Carnussienne	26/02/2019
19	Marché n° M-2019-7 conclu avec la société PRO BUREAU AMENAGEMENT pour l'équipement mobilier des bureaux de l'Hôtel de Ville – LOT N° 1 : mobilier de bureau et accessoires (hors sièges)	12/03/2019
20	Marché n° M-2019-8 conclu avec la société NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE pour l'équipement mobilier des bureaux de l'Hôtel de Ville – LOT N° 2 : Equipement des espaces communs et lot n° 3 : sièges	12/03/2019
21	Marché n° M-2019-9 conclu avec la société MIDI PERFORMANCE pour l'équipement mobilier des bureaux de l'Hôtel de Ville – LOT N° 4 : Vestiaires et mobilier spécifique	12/03/2019
22	Modification l'arrêté n° 41-2001 portant création de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la garderie périscolaire des élèves des écoles préélémentaires et élémentaires.	01/04/2019
23	Marché de travaux n° M-2019-10 : Enfouissement de réseaux aériens – Tranche 2019 LOT 1 : Quartier de Flore conclu avec LUMILEC	02/04/2019
24	Marché de travaux n° M-2019-10 : Enfouissement de réseaux aériens – Tranche 2019 LOT 2 : Quartier de Flore conclu avec ECOTEC	02/04/2019
25	Contrat de location avec la société CPTS pour les trajets en petit train du feu d'artifice du 12 juillet 2019	01/04/2019
26	Marché n° M-2019-11 conclu avec C&P Construction et Patrimoine pour des travaux de maçonnerie sur le chantier de l'Hôtel de ville	18/04/2019
27	Avenant n°1 au Marché n° M-2018-19 relatif à l'aménagements paysagers du rond-point des Barles - LOT 1 « VRD Espaces verts » attribué à la société SERP	18/04/2019
28	Renouvellement du bail entre la commune et la société Orange pour l'implantation et l'exploitation d'équipements techniques.	26/04/2019
29	AMO désamiantage manège du Centre Equestre	03/05/2019

Aucune demande de précision n'étant formulée, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

1. **FINANCES : Don de l'Association Sportive de Carnoux à la commune (liquidation d'actif)**

Monsieur le Maire rappelle que l'Association Sportive de Carnoux (A.S.C.) a été dissoute en début d'année suite au décès de son président.

L'association souhaite léguer à la commune le solde de ses actifs bancaires s'élevant à 7 139,23 €.

Le code général des collectivités territoriales précise que le conseil municipal doit statuer sur l'acceptation des legs et dons.

Il est proposé au Conseil d'accepter le reversement au profit de la commune de la somme susmentionnée.

LE CONSEIL,

L'exposé de monsieur le maire entendu,

VU la décision de dissolution de l'association dite « ASC Carnoux »,

VU le souhait de celle-ci de céder ses actifs bancaires à la commune,

VU le solde constaté des actifs bancaires arrêtés à la somme de 7 139,23 € (sept milles cent trente-neuf euros et vingt-trois centimes),

VU l'article L2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune »,

VU l'avis de la commission « Finances » du 14 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

Il est procédé au vote,

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ACCEPTE le don au profit de la commune de la somme de 7 139,23 €. Celle-ci sera portée à l'article 7713 du budget en cours,

AUTORISE monsieur le maire à signer toutes pièces à cet effet.

2. FINANCES : Don du Centre Culturel à la commune (liquidation d'actif)

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Culturel de Carnoux-en-Provence a été repris en délégation de service public (DSP) en septembre 2018.

L'association qui gérait la structure jusqu'à cette date a été dissoute en décembre 2018 et souhaite céder à la commune le solde de ses actifs bancaires qui s'élèvent à 35 342,65 €.

Le code général des collectivités territoriales précise que le conseil municipal doit statuer sur l'acceptation des legs et dons.

Il est proposé au Conseil d'accepter le reversement au profit de la commune de la somme susmentionnée.

LE CONSEIL,

L'exposé de monsieur le maire entendu,

VU la décision de dissolution de l'association dite « Centre Culturel »,

VU le souhait de celle-ci de céder ses actifs bancaires à la commune,

VU le solde constaté des actifs bancaires arrêtés à la somme de 35 342,65 €,

VU l'article L2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune »,

VU l'avis de la commission « Finances » du 14 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

Il est procédé au vote,

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ACCEPTE le don au profit de la commune de la somme de 35 342,65 €. Celle-ci sera portée à l'article 7713 du budget en cours,

AUTORISE monsieur le maire à signer toutes pièces à cet effet.

3. FINANCES : Demande d'aide au Conseil Départemental pour l'amélioration des forêts communales et la défense contre les incendies

Monsieur le Maire rappelle que l'Office National des Forêts (ONF) assiste les Collectivités Territoriales dans la réalisation d'opérations de gestion, d'études, d'enquêtes et de travaux (code forestier article L121.4).

A ce titre, la commune de Carnoux-en-Provence a chargé l'ONF de définir un programme d'actions forestières sur la base d'une politique d'amélioration de la forêt communale et de défense contre les incendies.

Le programme 2019 représente une dépense totale de 118 760 € HT.

Une partie de ce programme, dont le montant s'élève à 44 250 € HT, peut faire l'objet d'une demande de cofinancement auprès du Conseil Départemental puisqu'elle comporte des travaux de mise en œuvre de l'obligation légale de débroussaillage, de réalisation d'éclaircie, d'abattage, rétention et traitement des rémanents, dont le détail suit :

→ REALISATION D'UNE ECLAIRCIE

Localisation : Mont Fleuri - parcelles cadastrales N° AI 245, 220 a, et 231a.

Diminution de la densité résineuse au profit des feuillus avec mise en sécurité près des bâtis.

- Abattage avec démontage et rétention de sujets déperissant près des bâtis ;
- Débroussaillage mixte paysager au profit des arbustes et de la végétation basse ;
- Broyage des rémanents ;
- Mise en andains des bois coupés en 1m, évacuation près de la voirie.

- **TRAVAUX D'ABATTAGE, DEMONTAGE, RETENTION ET TRAITEMENT DES REMANANTS**
 Localisation : Les Barles au-dessus de la D51E - parcelle cadastrale n°AH 941, parcelle n°4 de l'aménagement forestier.
- Abattage avec démontage et rétention de tous les pins déséquilibrés et penchés pour mise en sécurité de la route sur une largeur de 30 mètres ;
 - Evacuation de tous les bois et rémanants ;
 - Mise en place de signalétique adaptée et d'une police de roulage pendant la durée des travaux.
- **MISE EN ŒUVRE DE L'OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLEMENT**
 Travaux de débroussaillage manuel sur plusieurs délaissés communaux.
 Localisation : Lou Caïre (AH 1001- superficie 0.6 ha), impasse des Tamaris (AC 203 – 0.07 ha), allée du Mont Fleuri (AI 114 – superficie 0.02 ha), avenue de la Frago (AH 594 – 0.015 ha), impasse Debussy (AC 210 – superficie 0.12 ha).

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

Les travaux devraient se dérouler au premier semestre 2019.

MONTANT ESTIMATIF :

Montant total du programme 2019 : 118 760 € HT.

Montant de la dépense subventionnable : 44 250 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

INVESTISSEMENTS	MONTANT HT
Réalisation d'une éclaircie pour diminuer la densité résineuse au profit des feuillus	20 700 €
Abattage, démontage, rétention et traitement des rémanants	19 050 €
Mise en œuvre de l'obligation de débroussaillage sur les délaissés communaux	4 500 €
MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATIONS	44 250 €

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Conseil départemental	60%	26 550 €
Autofinancement	40%	17 700 €
MONTANT TOTAL SOLLICITE	100%	44 250 €

Il est proposé au Conseil de solliciter auprès du Conseil départemental une aide financière de 26 550 € représentant 60 % du montant HT de la dépense estimée à 44 250 €.

LE CONSEIL,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

VU l'avis de la commission « Finances » du 14 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

SOLLICITE le soutien financier du Conseil Départemental à hauteur de 60% du montant HT de la dépense estimée à 44 250 €.

VALIDE le plan de financement prévisionnel proposé.

4. **FINANCES : Demande d'aide au Conseil Départemental pour l'acquisition d'équipements pour la sécurité publique**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2012, la commune a doté son territoire d'un système de vidéo protection.

Au fil des années, elle a procédé au renforcement du système qui couvre actuellement les abords de bâtiments communaux, les entrées et sorties de la ville, les abords des établissements scolaires.

La caméra 1, installée depuis plus de cinq ans aux abords de la salle de spectacles L'ARTEA, est désormais hors service. Il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Par ailleurs, la collectivité envisage l'installation d'un moyen d'alerte spécifique pour prévenir l'ensemble du groupe scolaire Frédéric Mistral en cas d'une éventuelle attaque et ce pour répondre aux exigences du Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS).

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

L'acquisition et l'installation du matériel devraient débuter en mai 2019 pour s'achever au plus tard en fin d'année.

MONTANT ESTIMATIF :

La dépense est globalement estimée à 10 834 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

INVESTISSEMENTS	MONTANT HT
Remplacement de la caméra 1 aux abords de la salle de spectacles	3 465 €
Acquisition et installation d'une alerte spécifique type anti-intrusion	7 369 €
MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATIONS	10 834 €

FINANCEMENT	TAUX		MONTANT
	Vidéo surveillance	Alarme	
Conseil départemental	40%	80%	7 281 €
Autofinancement	60%	20%	3 553 €
MONTANT TOTAL SOLLICITE	100%		10 834 €

Il est proposé au Conseil de solliciter auprès du Conseil départemental une aide financière de 7 281 € représentant 40 % du montant HT de la dépense estimée à 3 465 € pour la vidéoprotection et 80% du montant HT de la dépense estimée à 7 369 € pour l'alerte spécifique au groupe scolaire.

LE CONSEIL,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

VU l'avis de la commission « Finances » du 14 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

SOLLICITE le soutien financier du Conseil Départemental pour l'acquisition d'équipements à hauteur de 40 % du montant HT de la dépense estimée à 3 465 € pour la vidéoprotection et 80% du montant HT de la dépense estimée à 7 369 € pour l'alerte spécifique au groupe scolaire.

VALIDE le plan de financement prévisionnel proposé.

5. **FINANCES : Demande d'aide au Conseil Départemental pour la réfection du mur de clôture du parking communal de l'église**

Monsieur le Maire rappelle que le mur de clôture du parking de l'église, situé avenue Cardinal de Lavigerie, est endommagé côté église en raison de la poussée des terres et côté forêt par deux pins ; côté route la maçonnerie ne permet plus de sceller les bastaings. Les enduits sont également endommagés et gardent la trace de réparations antérieures.

Il est donc proposé de casser et refaire les zones endommagées du mur côté église et côté forêt, de le réparer côté route en créant une arase propre, et de reprendre l'ensemble des enduits.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

Les travaux sont prévus pendant le mois de juin 2019.

MONTANT ESTIMATIF :

La dépense est globalement estimée à 32 865 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

INVESTISSEMENTS	MONTANT HT
Travaux	29 800 €
BET Structure	1 500 €
Aléas 5%	1 565 €
MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATIONS	32 865 €

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Conseil départemental	70%	23 005,50 €
Autofinancement	30%	9 859,50 €
MONTANT TOTAL SOLLICITE	100%	32 865 €

Il est proposé au Conseil de solliciter le Conseil départemental en vue d'obtenir une aide aux travaux de proximité de 23 005,50 € représentant 70 % du montant HT de la dépense estimée à 32 865 €.

LE CONSEIL,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

VU l'avis de la commission « Finances » du 14 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

SOLLICITE le soutien financier du Conseil Départemental pour la réfection du mur du parking communal de l'église à hauteur de 70 % du montant HT de la dépense estimée à 32 865 €.

VALIDE le plan de financement prévisionnel proposé.

6. **FINANCES : Demande d'aide au Conseil Départemental pour des travaux de sécurité routière**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est confrontée, comme tant d'autres, au non-respect des limites de vitesse et de l'interdiction de dépasser par de nombreux automobilistes, que ce soit sur l'axe principal qui la traverse ou sur les voies secondaires qui desservent les différents quartiers.

Les administrés expriment régulièrement leurs craintes à ce sujet, directement ou par l'intermédiaire des comités d'intérêt de quartier.

La collectivité, soucieuse d'assurer la sécurité de ses administrés, a décidé de réaliser des contrôles de vitesse et de s'équiper pour cela d'un radar.

Elle envisage également d'équiper un véhicule de la police municipale d'une rampe qui permettrait d'une part de signaler sur site la présence d'un danger mais aussi de pouvoir communiquer en direction des administrés sur des points de sécurité routière dans le cas d'un sinistre menaçant la commune comme nous l'avons connu en août 2018.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

L'acquisition et l'installation du matériel devraient débiter aux environs du 15 mai 2019 pour s'achever au plus tard en fin d'année.

MONTANT ESTIMATIF :

La dépense est globalement estimée à 10 225 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

INVESTISSEMENTS	MONTANT HT
Acquisition et mise en place d'un radar	4 275 €
Acquisition et pose d'une rampe de signalisation avec haut-parleur intégré	5 950 €
MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATIONS	10 225 €

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Conseil départemental	80 %	8 180 €
Autofinancement	20%	2 045 €
MONTANT TOTAL SOLLICITE	100%	10 225 €

Il est proposé au Conseil de solliciter auprès du Conseil départemental une aide financière de 8 180 € représentant 80% du montant HT de la dépense estimée à 10 225 €.

LE CONSEIL,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,
Vu l'avis de la commission « Finances » du 14 mai 2019,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote

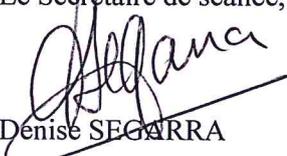
POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SOLLICITE le soutien financier du Conseil Départemental pour l'acquisition d'équipements à hauteur de 80% du montant HT de la dépense estimée à 10 225 €.

VALIDE le plan de financement prévisionnel proposé.

La séance est levée à 19 h 30.

Le Secrétaire de séance,


Denise SEGARRA

Le Maire,

Jean-Pierre GIORGI